

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_185

OBJET : DST/SERVICE VOIRIE – AVENANT N°1 / MISSION COMPLÉMENTAIRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EFFACEMENT DES RESEAUX DE LA SENTE BICHOTTE, DE L'IMPASSE DES ROSES ET DE LA CHAUSSÉE JULES CÉSAR ENTRE LA RUE PAUL ELUARD ET LA RUE VINCENT VAN GOGH

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2026_14 en date du 20 mars 2026, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Budget Communal,

VU la décision municipale n°2024_69 en date du 15 mai 2024 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Victor Hugo (entre la rue Paul Eluard et la rue de Bessancourt) à la S.A.S ETUDIS AMENAGEMENT pour un montant de 32 900 € H.T (soit 39 480 € T.T.C),

CONSIDÉRANT la décision de la Commune d'élargir le périmètre du projet initial d'aménagement et d'effacement des réseaux pour y intégrer la Chaussée Jules César (entre la rue Paul Eluard et la rue Vincent Van Gogh), la Sente de la Bichotte et l'Impasse des Roses,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier au maître d'œuvre initial, la S.A.S « ETUDIS AMENAGEMENT », une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre (missions de base et reprise du D.C.E suite au changement de programme) pour ces extensions de périmètre,

CONSIDÉRANT le devis complémentaire présenté par la S.A.S « ETUDIS AMENAGEMENT » en date du 18 juin 2026 pour un montant total de 18 795 € H.T, soit 22 554 € T.T.C ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Confier à la S.A.S « ETUDIS AMENAGEMENT », sise 21 Rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES, une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'aménagement et d'effacement des réseaux de la Sente de la Bichotte, de l'Impasse des Roses et de la Chaussée Jules César entre la rue Paul Eluard et la rue Vincent Van Gogh.

Article 2 :

Approuver le montant de cette mission complémentaire établi à **18 795 € H.T, soit 22 554 € T.T.C** (vingt-deux mille cinq cent cinquante-quatre euros Toutes Taxes Comprises), portant le montant total de la rémunération globale de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du périmètre (Rue Victor Hugo, Impasse des Roses, Chaussée Jules César et Sente Bichotte) à 52 995 € H.T soit 63 594 € T.T.C en intégrant les missions complémentaires de reprise D.C.E.

Préciser qu'il s'agit d'un montant forfaitaire établi à 2.94 % du montant des travaux complémentaires estimés à 640 000 € H.T.

Article 3 :

Préciser que les montants des prestations complémentaires seront versés par mandat administratif à l'issue de chaque phase, sur présentation via le portail Chorus Pro des factures correspondant au décompte suivant :

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre (Extension)	Montant HT	Montant TTC (TVA 20 %)
Mission de conception		
Phase EP (Études Préliminaires)	1 650 €	1 980 €
Phase AVP (Avant-Projet)	5 195 €	6 234 €
Phase PRO (Projet)	3 900 €	4 680 €
Phase ACT (Assistance Contrats de Travaux)	950 €	1 140 €
Sous-total Conception	11 695 €	14 034 €
Mission de réalisation		
Phase VISA (Examen de conformité)	750 €	900 €
Phase DET (Direction de l'Exécution des Travaux)	4 600 €	5 520 €
Phase AOR (Assistance aux Opérations de Réception)	950 €	1 140 €
Sous-total Réalisation	6 300 €	7 560 €
Sous-total Mission de base	17 995 €	21 594 €
Mission complémentaire		
Reprise du DCE (suite changement de programme)	800 €	960 €
MONTANT TOTAL DE LA MISSION COMPLÉMENTAIRE	18 795 €	22 554 €

Article 4 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section d'investissement du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise pour l'accomplissement du contrôle de légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 27/08/2026
 Publié(e) le : 27/08/2026
 Exécutoire le : 27/08/2026

Fait à PIERRELAYE, le 26/08/2026

Le Maire,

M. Eric BOSC



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R421-1 du Code de Justice Administrative.

VILLE DE PIERRELAYE

**42 Bis, rue Victor Hugo
95 480 PIERRELAYE**

Boves, le 18/06/2026,

Objet : Devis complémentaire au BC VO240040 (Rue Victor Hugo) pour les travaux d'aménagement et d'effacement des réseaux de la Chaussée Jules César et de la Sente Bichotte

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le devis pour la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'ajout des travaux d'aménagement et d'effacement des réseaux, de la Chaussée Jules César et de la Sente Bichotte.

Éléments de mission	% sur travaux missions de base	Montant de l'offre	Répartition BET	Travaux Chaussée Jules César et Sentier Bichotte	
			ETUDIS Aménagement	Tx	Montant prévu
CONCEPTION					
EP	9,17%	1 650,00 €	100,00%		1 650,00 €
AVP	28,87%	5 195,00 €	100,00%		5 195,00 €
PRO	21,67%	3 900,00 €	100,00%		3 900,00 €
ACT	5,28%	950,00 €	100,00%		950,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Conception	64,99%	11 695,00 €	100,00%		11 695,00 €
REALISATION					
VISA	4,17%	750,00 €	100,00%		750,00 €
DET	25,56%	4 600,00 €	100,00%		4 600,00 €
AOR	5,28%	950,00 €	100,00%		950,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Réalisation	35,01%	6 300,00 €	100,00%		6 300,00 €
Mission complémentaires					
Reprise DCE suite changement de programme	-	800,00 €	100,00%		800,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Mission complémentaire		800,00 €	100,00%		800,00 €
TOTAL honoraires HT Mission de base		17 995,00 €			17 995,00 €
TVA 20%	100,00%	3 599,00 €	100,00%		3 599,00 €
TOTAL honoraires TTC		21 594,00 €			21 594,00 €
TOTAL honoraires HT Ensemble des missions		18 795,00 €			18 795,00 €
TVA 20%		3 759,00 €	100,00%		3 759,00 €
TOTAL honoraires TTC		22 554,00 €			22 554,00 €

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierrelaye, le 26/08/2026
"Bon pour accord"
Pour la Commune de Pierrelaye
Le Maire, M. Eric BOSC



Frédéric DELATTRE

Aménagement et effacement des réseaux de la rue VICTOR HUGO, de la Chaussée JULES CESAR, de l'impasse des ROSES et de la sente BICHOTTE

Coût prévisionnel des travaux	1 290 000,00 € HT
	1 548 000,00 € TTC
Taux de rémunération de Maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des missions :	t1= 3,95%
Forfait provisoire de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre (mission)	50 895,00 € HT
Rémunération globale de l'équipe de maîtrise d'œuvre	50 895,00 € HT



Eléments de mission	% sur ensemble des missions	Montant de l'offre	Répartition BET		Travaux VICTOR HUGO et IMPASSE DES ROSES		Travaux CHAUSSE JULES CESAR et SENTE BICHOTTE	
			ETUDIS Aménagement		Tx	Montant prévu	Tx	Montant prévu
Mission de maîtrise d'œuvre "CONCEPTION"								
EP	9,19%	4 675,00 €	100,00%			3 025,00 €		1 650,00 €
AVP	28,92%	14 720,00 €				9 525,00 €		5 195,00 €
PRO	21,71%	11 050,00 €	200,00%			7 150,00 €		3 900,00 €
ACT	5,26%	2 675,00 €	100,00%			1 725,00 €		950,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Conception	65,08%	33 120,00 €	64,69%		1,66%	21 425,00 €	0,91%	11 695,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre "REALISATION"								
VISA	4,13%	2 100,00 €	100,00%			1 350,00 €		750,00 €
DET	25,40%	12 925,00 €	100,00%			8 325,00 €		4 600,00 €
AOR	5,40%	2 750,00 €	100,00%			1 800,00 €		950,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Réalisation	34,92%	17 775,00 €	64,56%		0,89%	11 475,00 €	0,49%	6 300,00 €
Mission Complémentaire								
Reprise de DCE suite changement de programme	-	2 100,00 €	100,00%		-	1 300,00 €	-	800,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Mission Complémentaire	-	2 100,00 €	61,90%		-	1 300,00 €	-	800,00 €
TOTAL honoraires HT Mission de Base	100,00%	50 895,00 €	64,64%		2,55%	32 900,00 €	1,39%	17 995,00 €
TVA 20%		10 179,00 €				6 580,00 €		3 599,00 €
TOTAL honoraires TTC		61 074,00 €				39 480,00 €		21 594,00 €
TOTAL honoraires HT Ensemble des Missions	-	52 995,00 €	64,53%		-	34 200,00 €	-	18 795,00 €
TVA 20%		10 599,00 €				6 840,00 €		3 759,00 €
TOTAL honoraires TTC		63 594,00 €				41 040,00 €		22 554,00 €

BC N°VO240040 (Rue Victor Hugo et Impasse des Roses) - Facturation de la mission EP à hauteur de 3 025,00 € HT

BC Complémentaire (Chaussée Jules César et sente Bichotte) pour un montant de 19 295,00 € HT



Pierrelaye, le 26/08/2026
"Bon pour accord"
Pour la Commune de Pierrelaye,
Le Maire, M. Eric BOSCH

ETUDIS AMENAGEMENT